



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/C.5/50/20  
6 novembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session  
CINQUIÈME COMMISSION  
Points 116 et 72 c) et d)  
de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION  
EXTRAORDINAIRE : CONSEIL CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS  
DE DÉSARMEMENT; ET INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA  
RECHERCHE SUR LE DÉSARMEMENT

Demande de subvention, découlant de la recommandation du  
Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies  
pour la recherche sur le désarmement (A/50/416)

### Note du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale trouvera ci-après une recommandation du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)<sup>1</sup> – tendant à ce que la subvention de 220 000 dollars imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies continue d'être versée en 1996 – que le Secrétaire général lui transmet conformément au paragraphe 3 de l'article VIII du statut de l'Institut.
2. En établissant le projet de programme de travail de l'Institut pour 1996 et au-delà et le projet de budget pour 1996 (A/50/416, annexe II), le Conseil d'administration de l'UNIDIR (fonction remplie par le Conseil consultatif pour les questions de désarmement) a constaté qu'en 1995, la subvention de l'ONU représentait environ 15 à 20 % des recettes provenant des contributions volontaires, pourcentage très faible par rapport au système normal des "dons de contrepartie", dont bénéficient de nombreux instituts dans le monde. Cette subvention est une composante vitale du financement de l'Institut, car elle n'est pas soumise aux restrictions qui accompagnent souvent les autres sources de financement de l'UNIDIR, à savoir les contributions volontaires des États Membres et les bourses de recherche des fondations, qui sont généralement liées ou affectées à des projets particuliers. Bien qu'en 1995, le montant total des contributions des États Membres et des bourses de recherche des fondations ait augmenté de 164 400 dollars par rapport à l'année précédente, le Conseil

d'administration a conclu que pour lui permettre d'exécuter les activités souhaitées par les États Membres, l'Institut devrait recevoir de l'ONU une subvention d'un montant de 400 000 dollars. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration encourageraient les donateurs à éviter dans toute la mesure possible de lier leurs contributions volontaires à des objectifs précis.

3. Le projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1996-1997<sup>2</sup> prévoit au chapitre 2 (Affaires politiques), l'attribution à l'Institut d'une subvention de 440 000 dollars pour ces deux années. Le Conseil d'administration a estimé que, si la situation financière de l'Organisation ne permettait pas d'augmenter la subvention, il était indispensable de maintenir à tout prix en 1996 le montant actuel de 220 000 dollars. Bien que les fonds nécessaires soient déjà inscrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, la procédure établie veut que la demande afférente à 1996, portant sur un montant de 220 000 dollars, soit officiellement présentée à l'Assemblée générale.

4. Si l'Assemblée générale approuve la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut, il n'y aura donc pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 2 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

5. L'Assemblée générale ayant demandé, au sujet de cette question de la subvention à l'Institut qui est prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU, que le Secrétaire général lui rende compte tous les ans de la situation de l'Institut (résolution 44/201 B du 21 décembre 1989, sect. IV), le Secrétaire général indique que la situation financière de l'Institut est la suivante :

a) Les disponibilités au début de 1995 s'élevaient à 584 100 dollars, dont une réserve de trésorerie courante de 133 500 dollars correspondant à 1994;

b) Les recettes de 1995 sont estimées à 1 464 700 dollars, se décomposant comme suit : contributions volontaires : 881 800 dollars; dons des fondations : 322 900 dollars; intérêts : 25 000 dollars; sources diverses, y compris le produit de la vente des publications de l'Institut : 15 000 dollars; subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU : 220 000 dollars. L'augmentation de 436 100 dollars par rapport aux prévisions établies en 1994 est due essentiellement à l'augmentation des contributions volontaires et des dons des fondations. On trouvera des détails sur les contributions de 1995 et 1996 aux annexes I et II;

c) Les dépenses de 1995 sont estimées à 1 484 000 dollars, dont un montant de 60 200 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes. Les prévisions pour 1996 s'établissent à 1 049 700 dollars, dont 39 500 dollars au titre de l'appui aux programmes. Le détail des dépenses révisées de 1995 et des dépenses prévues en 1996 est indiqué à l'annexe III;

d) Les disponibilités à la fin de 1995 sont estimées à 246 600 dollars, y compris une réserve de trésorerie courante de 189 600 dollars.

Notes

<sup>1</sup> Résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1), vol. I.

ANNEXE I

Estimation révisée des recettes de l'UNIDIR (contributions volontaires) — 1995

<u>Source</u>	<u>Dollars É.-U.<sup>a</sup></u>
<b>A. <u>Gouvernements</u></b>	
<u>Contributions reçues</u> (658 300 dollars)	
Allemagne	17 500
Australie	7 700
Autriche <sup>b</sup>	104 100
Chili	1 000
États-Unis d'Amérique	30 000
Finlande	22 500
France	279 700
Grèce	7 000
Luxembourg	3 600
Norvège	42 000
Nouvelle-Zélande	4 500
Pays-Bas	39 100
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	31 200
Suisse	68 400
<u>Contributions annoncées</u> (223 500 dollars)	
Allemagne	56 400
Finlande	17 700
Norvège	100 000
République de Corée	15 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	8 100
Suisse	26 300
Total partiel A	881 800
<b>B. <u>Dons publics</u></b>	
<u>Dons reçus</u> (219 400 dollars)	
Fondation Ford	165 000
Fondation MacArthur	36 900
United States Institute for Peace	17 500
<u>Dons annoncés</u> (103 500 dollars)	
Fondation MacArthur	46 000
United States Institute for Peace	17 500
Fondation Winston	40 000
Total partiel B	322 900
Total général	1 204 700

<sup>a</sup> Comprend des fonds versés en 1994 mais afférents à 1995, d'un montant de 318 200 dollars.

<sup>b</sup> Contribution au coût des services d'un expert associé de l'UNIDIR pendant un an.

ANNEXE II

Estimation des recettes de l'UNIDIR (contributions volontaires) — 1996

<u>Source</u>	<u>Dollars É.-U.</u>
A. <u>Gouvernements</u>	
<u>Contributions reçues</u> (23 000 dollars)	
Espagne	16 000
Grèce	7 000
B. <u>Contributions annoncées</u> (625 500 dollars)	
Autriche	105 000
France	279 700
Norvège	100 000
République de Corée	15 000
Sri Lanka	3 000
Suisse	122 800
Total partiel A	<hr/> 648 500 <hr/>
B. <u>Dons publics</u>	
<u>Dons reçus</u> (37 500 dollars)	
Fondation Ford	37 500 <sup>a</sup>
<u>Dons annoncés</u> (23 000 dollars)	
Fondation MacArthur	23 000
Total partiel B	<hr/> 60 500 <hr/>
Total général	<hr/> <hr/> 709 000 <hr/> <hr/>

<sup>a</sup> Contribution versée en 1994 mais afférente à 1996.

ANNEXE III

Dépenses de l'UNIDIR : prévisions révisées — 1995; prévisions — 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>Prévisions</u> <u>révisées</u> <u>1995</u>	<u>Prévisions de</u> <u>dépenses initiales</u> <u>1996</u>	<u>Augmentation</u> <u>(diminution)</u>
<b>A. <u>Dépenses de programme directes et dépenses administratives</u></b>			
Personnel temporaire pour réunions	5,5	—	(5,5)
Honoraires et frais de voyage des consultants	169,9	—	(169,9)
Groupes spéciaux d'experts	49,9	—	(49,9)
Traitements et dépenses communes de personnel	739,9	753,3	13,4
Contrats de services individuels	303,9	131,9	(172,0)
Programme de bourses (allocations)	73,1	84,8	11,7
Frais de voyage du personnel en mission	49,7	16,6	(33,1)
Frais de voyage des boursiers	9,8	10,4	0,6
Location de salles	2,0	—	(2,0)
Location et entretien du matériel	4,0	—	(4,0)
Frais de représentation	3,2	3,2	—
Entretien du matériel de bureautique	5,4	6,0	0,6
Abonnements et souscriptions	2,4	2,0	(0,4)
Fournitures et accessoires	2,0	2,0	—
Achat de matériel de bureau	3,1	—	(3,1)
<b>Total</b>	<b>1 423,8</b>	<b>1 010,2</b>	<b>(413,6)</b>
<b>B. <u>Dépenses d'appui aux programmes</u></b>			
(5 % du total A après déduction de la subvention de l'ONU)	60,2	39,5	(20,7)
Montant total des dépenses (A + B)	1 484,0	1 049,7	(434,3)
<b>C. <u>Réserve de trésorerie courante</u></b>			
(15 % du total A + B après déduction de la subvention de l'ONU)	189,6	124,5	(65,1)
<b>Total général (A + B + C)</b>	<b>1 673,6</b>	<b>1 174,2</b>	<b>(499,4)</b>

-----